

ter de là par la navigation sur la baie d'Hudson au port de Churchill, qui n'est éloigné que de 900 milles de celui de la baie de Rupert ! Du port Churchill un tronçon de chemin de fer d'environ 350 milles de longueur, à travers un pays uni, où l'établissement d'une voie ferrée serait très facile, transporterait ce bois au cœur même des meilleures terres à culture et à blé de ces territoires. Le Manitoba fait des efforts pour assurer la construction d'un chemin de fer qui se raccorderait à York Factory avec la navigation sur la baie d'Hudson. L'un des propriétaires du "Canadian Northern" déclarait ces jours derniers, que ce chemin de fer sera continué jusqu'au port de Churchill par un embranchement de trois cents milles de longueur. Si ces projets se réalisent, il est clair que ces chemins de fer procureront un marché avantageux aux produits des forêts du Mistassini et de l'Abitibi.

Quant à l'Abitibi, cinq compagnies sont déjà incorporées pour construire des chemins de fer qui traverseront ces territoires pour atteindre la baie James ; trois de ces chemins de fer traverseront le territoire en question, du sud au nord et deux de l'est à l'ouest. Il est tout probable que le Grand-Tronc-Pacifique traversera aussi l'Abitibi, ce qui devrait donner une grande valeur aux forêts de ce territoire. Un tronçon de chemin de fer d'environ soixante-quinze milles de longueur, à partir du lac Victoria et en allant vers le nord, pourrait amener le bois de cette partie de l'Abitibi à la rivière Ottawa, sur laquelle il pourrait être descendu par la flottaison aux scieries et aux stations de chemins de fer qui se trouvent plus bas sur cette rivière, et de ces différents points le bois pourrait être expédié aux différents marchés, de la même manière que l'est actuellement le bois provenant des forêts de l'Ottawa.

Mais pour rester dans les limites de la réalité actuelle, ne prenons que ce qui est présentement utilisable, c'est-à-dire les forêts des régions du Sud et du Centre et dans celle du Nord une aire de seulement 30,626,876 acres comprenant la partie supérieure des comtés de Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Montcalm, et 25,250,876 acres des forêts les plus facilement accessibles, actuellement utilisables, de Chicoutimi et Saguenay.

Au bas chiffre de $2\frac{1}{2}$ cordes à l'acre, pour l'épinette noire, de $\frac{1}{2}$ corde pour l'épinette blanche, à prendre dans les têtes d'arbres dont